

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 16610 du 6 avril 2020**  
**portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général**  
**du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**  
NOR : INTJ2008314S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 64544 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930014S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> mai 2020 :

<b>Boucly</b>	Laurent	NIGEND : 152 041	NLS : 8 010 105
---------------	---------	------------------	-----------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> mai 2020 :

<b>Le Chaux</b>	Céline	NIGEND : 165 234	NLS : 8 021 852
<b>Charvieux</b>	Lionel	NIGEND : 164 695	NLS : 8 021 120

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mai 2020 :

<b>Moly</b>	Clément	NIGEND : 242 423	NLS : 8 095 682
<b>Mahier</b>	Damien	NIGEND : 219 883	NLS : 8 072 452
<b>Moniot</b>	Ophélie	NIGEND : 316 486	NLS : 8 092 542
<b>Terrones</b>	Julien	NIGEND : 326 862	NLS : 6 695 505
<b>Hartel</b>	Florian	NIGEND : 240 627	NLS : 8 094 731

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2020 :

<b>Staub</b>	Thomas	NIGEND : 217 559	NLS : 8 070 842
--------------	--------	------------------	-----------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 avril 2020.

*Le général de corps d'armée,  
commandant les écoles de la gendarmerie nationale,  
T. Morterol*